



BULLETIN POLITIQUE

POLICY

ISSUE ÉMISSION	DATE		
173	2004	03	22
	Y-A	M	D-J



Perimeter Work Clearance – SOPs 700-13

Autorisation de travailler à l'extérieur du périmètre – IP 700-13

Why was the policy changed?

SOPs 700-13 have been reviewed as a result of a recent incident when an offender on a perimeter work clearance escaped. A number of changes have been made to the policy to reduce the likelihood of similar incidents occurring. These include additional safeguards around the eligibility, frequency, duration and supervision requirements of perimeter work clearances. The decision-making authority was also changed.

What has changed?

Eligibility

Eligibility for perimeter work clearance is being restricted based on the offender's security classification and/or unescorted temporary absence eligibility. Offenders awaiting decision on a referral to the NPB for detention are not eligible.

Supervision

In minimum-security facilities, although direct and constant supervision is not required, supervision requirements must nonetheless be specified.

In medium-security and multi-level institutions:

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

Les IP 700-13 ont été révisées par suite de l'évasion récente d'un délinquant autorisé à travailler à l'extérieur du périmètre. On a apporté plusieurs modifications à la politique afin de réduire la probabilité que surviennent d'autres incidents semblables. Les modifications incluent l'ajout de mesures de protection en ce qui concerne l'admissibilité aux autorisations de travailler à l'extérieur du périmètre, leur fréquence, leur durée et les exigences en matière de surveillance. Le pouvoir décisionnel a également été modifié.

Qu'est-ce qui a changé?

Admissibilité

L'admissibilité aux autorisations de travailler à l'extérieur du périmètre est basée sur la cote de sécurité des délinquants et/ou sur leur admissibilité à une permission de sortir sans escorte. Les délinquants qui attendent une décision relativement à un renvoi à la CNLC en vue d'un éventuel maintien en incarcération ne sont pas admissibles à ces placements.

Surveillance

Dans les établissements à sécurité minimale, malgré qu'une surveillance directe et constante n'est pas nécessaire, les modalités de surveillance doivent être néanmoins spécifiées.

Dans les établissements à sécurité moyenne ou multi-niveaux :

- offenders with a medium-security classification who have successfully completed an unescorted temporary absence(s) within the last year and offenders with a minimum-security classification shall not require constant direct supervision; however, supervision requirements must be specified.
- offenders with a medium-security classification who have not successfully completed an unescorted temporary absence(s) within the last year shall require constant direct supervision, i.e. sight and sound.
- les délinquants dits à « sécurité moyenne » ayant réussi une permission de sortir sans escorte au cours de la dernière année et ceux dits à « sécurité minimale » n'ont pas besoin d'être constamment surveillés; toutefois, les modalités de surveillance doivent être spécifiées.
- les délinquants dits à « sécurité moyenne » n'ayant pas réussi de permission de sortir sans escorte au cours de la dernière année doivent faire l'objet d'une surveillance directe visuelle et sonore.

Frequency and Duration

Perimeter work clearance will be limited to a maximum period of 60 days. A new plan is required for the renewal of another 60 day period. Also, any clearance on a calendar day for any number of hours equals a day of clearance.

Assessment and Review of Applications

The content guidelines have been updated.

The case of each offender on Perimeter Work Clearance must be subject to ongoing monitoring to determine the existence of factors that would justify a cancellation of the work clearance and result in a reassessment of the case.

Decision-Making Authority

Minimum-Security Institution – The review process will be carried out by the Program Assignment Board or its equivalent. Approval of the perimeter work clearance will be done by the Institutional Head, or a designate not lower than a Unit Manager.

Medium-Security or Multi-Level Institution – The review process will be carried out by the Unit Board. Approval of the perimeter work clearance will be done by the Institutional Head.

Recording of Information

Information related to the status of a perimeter work clearance, including a cancellation, will be registered in the Offender Management System (OMS).

Fréquence et durée

La durée maximale de l'autorisation de travailler à l'extérieur du périmètre est de 60 jours. Pour un autre 60 jours, un nouveau plan doit être soumis. De plus, toute autorisation accordée pour un jour civil, indépendamment du nombre d'heures, correspond à un jour de sortie.

Évaluation et examen des demandes

On a révisé les lignes directrices sur le contenu des rapports.

Le cas de tout délinquant bénéficiant d'une autorisation de travailler à l'extérieur du périmètre doit faire l'objet d'un examen continu en vue de déceler tout facteur qui pourrait justifier une annulation de l'autorisation et résulter dans une réévaluation du cas.

Pouvoir décisionnel

Établissement à sécurité minimale – Le processus d'examen sera mené à bien par le Comité d'inscription aux programmes ou son équivalent. Le directeur de l'établissement ou une personne désignée occupant un poste de niveau non inférieur à un gestionnaire d'unité doit approuver l'autorisation de travailler à l'extérieur du périmètre.

Établissement à sécurité moyenne ou multi-niveaux – Le processus d'examen sera mené à bien par le Comité d'unité. Le directeur de l'établissement doit approuver l'autorisation de travailler à l'extérieur du périmètre.

Consignation de l'information

L'autorisation de travailler à l'extérieur du périmètre, de même que toute annulation de l'autorisation, est consignée dans le Système de gestion des délinquants (SGD).

Cancellation and Reassessment of a Perimeter Work Clearance **Annulation et réévaluation de l'autorisation de travailler à l'extérieur du périmètre**

Where a perimeter work clearance is cancelled, a period of custody of at least seven days is required to provide the opportunity for staff to perform a new assessment of the case and determine if another perimeter work clearance meets the objectives of the Correctional Plan.

Lorsqu'une autorisation de travailler à l'extérieur du périmètre est annulée, une période d'incarcération d'au moins sept jours est requise afin de permettre au personnel de mener une nouvelle évaluation du cas et déterminer si une nouvelle autorisation de travailler à l'extérieur du périmètre respecte les objectifs énoncés dans le Plan correctionnel.

How was it developed?

The proposed changes were developed with input from the ADCs (Operations), RAs (Reintegration), the Women Offender Sector, the Security, Policy, OMS, and Aboriginal Initiatives Branches at NHQ as well as Legal Services.

Comment la politique a-t-elle été élaborée?

Les modifications proposées ont été élaborées en consultation avec les SCA (Opérations), les AR (Réinsertion sociale), le Secteur des délinquantes, les responsables de la Sécurité, des Politiques, du SGD et des Initiatives pour les Autochtones à l'AC, ainsi que les Services juridiques.

Accountabilities?

Institutional Heads as per the *Corrections and Conditional Release Act*.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

Les directeurs d'établissement conformément à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*.

Who will be affected by the policy?

CSC staff and offenders.

Qui sera touché par la politique?

Le personnel du SCC et les délinquants.

Expected cost?

N/A

Quels coûts prévoit-on?

S.O.

Contact:

Anne Kelly
Director General, Offender Programs and Reintegration
(613) 995-6547

Personne-ressource :

Anne Kelly
Directrice générale, Programmes et réinsertion sociale des délinquants
(613) 995-6547